

Quiéry-la-Motte, le 7 novembre 2018



**Problème de Madame Gilberte MOREL**  
38, rue du Roussillon  
62 000 ARRAS

Monsieur Frédéric LETURQUE  
Maire  
Mairie d'ARRAS

Monsieur,

Nous revenons vers vous pour essayer de voir à trouver une solution.

Vous avez déjà été contacté début mai pour signaler la situation de Madame Gilberte MOREL. Madame Valérie CATHELAIN -votre collaboratrice- a également envoyé des courriels ; l'un d'entre eux mentionnait Monsieur Jérémy SULKOWSKI, Directeur de la Cohésion Territoriale. Monsieur Sulkowski devait normalement s'occuper du problème.

Le bilan à ce jour : rien n'a été fait, ni par la cohésion territoriale, ni par un autre service communal... sauf l'envoi de courriels.

Vous devez certainement savoir que nous avons alerté de nombreuses personnes avant le 1<sup>er</sup> novembre. Pourquoi cette date ? Parce que c'est le début de la trêve hivernale et que Madame MOREL devait retrouver, au moins pendant cette période, l'électricité dans sa maison. Il a fallu qu'EDF prenne une décision. Pendant trois jours, cette entreprise était dans l'illégalité. Tout est revenu dans un certain ordre le 4 novembre au matin. Pour plus d'informations sur ce sujet, vous aurez des réponses si vous accédez au site de notre collectif.

Vous savez que la commune est propriétaire des compteurs électriques. C'est à ce titre que vous êtes interpellé car le problème posé n'est pas résolu avec le retour de l'électricité. Il y a un autre problème beaucoup plus grave : la surfacturation. Comme l'a très bien indiqué Madame MOREL -notamment lors de son intervention sur GrandLille TV-, il ne s'agit pas d'un problème social. Il est question de justice.

Que comptez-vous faire ? Nous osons espérer que vous interviendrez plus que cela n'a été fait.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif ACCAD, Pierre ROSE  
<https://collectif-accad.fr>

Pour toute correspondance :  
Pierre ROSE  
5 ter, rue des aubépines  
62490 QUIERY LA MOTTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "PR", with a horizontal line extending to the right.

**Ci-dessous : rappel de document déjà envoyé (daté du 3 septembre)**

Je m'étais déplacé en mairie début mai pour vous soumettre la situation de Madame MOREL, demeurant 38 rue du Roussillon à Arras.

J'avais eu une réponse de la part de Madame Valérie CATHELAIN courant juin. La réponse n'a pas été jugée satisfaisante de la part de Madame MOREL, car elle ne veut pas entendre parler de contact avec les services sociaux.

Le problème est effectivement tout autre.

Comme vous êtes certainement au courant que la commune d'Arras est propriétaire des compteurs Linky sur son territoire, c'est pour cette raison que nous vous avons contacté.

L'affaire est simple en soit. Depuis 2007 jusque 2016, la facture annuelle de Madame MOREL allait de 70,10 € à 117,98 €.

En février 2017, Madame MOREL a vu arriver dans sa maison un nouveau compteur, celui qui est un capteur communicant et qui s'appelle Linky. C'est là que tout a changé. La première facture –mai 2017- se montait à 58,33 €. La deuxième –octobre 2017- allait jusqu'à ... 409.94 €. Soit un total pour l'année 2017 s'élevant à 468,27 €.

Pour l'année en question, la facture avait plus que quadruplé par rapport aux années précédentes !

Madame MOREL n'a pas compris pourquoi cette augmentation de facture. Elle a donc essayé de contacter Enedis : très difficile, surtout que les interlocuteurs ne sont pas toujours les mêmes. Quand elle reçoit une réponse, on lui dit que les compteurs nouveaux comptent juste. Ce qui laissait sous-entendre que Madame MOREL avait des pratiques malhonnêtes (cela a d'ailleurs été dit).

Madame MOREL a donc décidé de payer ce qu'elle payait en moyenne habituellement. La réaction d'Enedis ne s'est pas fait attendre ; cette entreprise a menacé de couper le courant. De ce fait, Madame MOREL s'est privée, durant un bon trimestre, de l'électricité, en arrêtant d'elle-même l'arrivée de l'électricité : elle a coupé le disjoncteur pratiquement tout le temps. Quelle ne fut sa surprise quand elle s'est rendu compte, le 9 août, qu'Enedis avait coupé l'arrivée du courant. Ce genre de pratique est d'ailleurs très étonnant quand on sait qu'il est interdit d'effectuer des coupures d'eau -quelles que soient les situations. Il est trop facile, à distance, d'agir comme le fait Enedis.

Notre association a déjà, depuis un moment, alerté sur les effets négatifs de ce nouveau compteur. Notamment en matière d'augmentation de factures. Ce qui est fait en France ne correspond pas à la directive européenne. Cette directive du 13 juillet 2009 impose seulement deux aspects : il ne faut pas que l'opération coûte cher à l'entreprise et il faut que cela soit bénéficiaire pour les consommateurs. On est loin du compte sur le deuxième aspect quand on regarde la situation de Madame MOREL.

Madame MOREL estime que les services sociaux n'ont pas à intervenir dans sa situation car ce n'est pas un problème social mais bien une question de gouvernance des compteurs Linky... et surtout une surfacturation que les collectifs anti-Linky ont dénoncé depuis toujours.

Un article sur le site du collectif ACCAD est paru sur ce « fait divers » le 28 août ; un autre traitant de la situation de Madame MOREL –daté du 3 septembre- se termine sur sa situation.

La presse va être mise au courant sous peu.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour voir, dans un premier temps, le rétablissement de l'électricité. Bien entendu, le problème de la surfacturation devra être évoqué. Il n'est pas possible de croire à une surfacturation aussi importante.

Dans l'attente de vous lire, salutations les meilleures...